



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2011



Sommaire

1.1	Faits marquants de l'exercice 2011	3
1.2	Déroulement de l'exercice	4
1.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	10
1.4	Conventions et engagements réglementés	10
1.5	Responsabilité sociétale de l'entreprise	10
1.6	Informations sur le capital	23
1.7	Perspectives 2012	28
1.8	Frais de recherche et de développement	28
1.9	Dépenses non déductibles fiscalement	28
1.10	Prime de partage des profits	28
1.11	Observations du Comité d'Entreprise	28

1.1 Faits marquants de l'exercice 2011

1.1.1 Croissance externe

Acquisitions

- Janvier 2011 :

SAMSE acquiert 51 % du capital de GAMAG FINANCES.

- Février 2011 :

DORAS acquiert 100 % du capital des ETS PLOTON.

- Mars 2011 :

SAMSE prend une participation de 25 % dans le capital de ZANON TRANSPORTS.

- Septembre 2011 :

DORAS acquiert 100 % du capital de ORNANS MATERIAUX.

Créations

- Février 2011 :

LA BOITE A OUTILS crée en partenariat avec la société MR BRICOLAGE, DEDB dans laquelle elle apporte 50 % du capital.

- Mai 2011 :

SAMSE souscrit au capital d'EPPS à hauteur de 100 %.

Cession

- Février 2011 :

CHRISTAUD cède sa participation de 55 % qu'elle détenait dans le capital de LAUDIS.

1.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre de la restructuration interne, deux opérations ont été réalisées :

- Janvier 2011 :

Transmission Universelle de Patrimoine de MATERIAUX DES ALPES à SAMSE.

Modifications significatives du périmètre

- Janvier 2011 :

REMAT augmente sa participation dans le capital de la SCI CARREFOUR DE CHESNES qui passe de 39,76 % à 69,88 %.

- Février 2011 :

La quote-part détenue par BTP DISTRIBUTION dans le capital de TRANSPORTS SCHWARTZ est portée à 100 %.

- Août 2011 :

A la suite de l'augmentation de capital intervenue dans le cadre de la conversion d'obligations en actions nouvelles de FDE, la quote-part détenue par SAMSE représente désormais 83,26 % au lieu de 80 %.

- Novembre 2011 et Décembre 2011 :

La quote-part de capital détenue par CHRISTAUD dans le capital de CELESTIN MATERIAUX passe de 96,26 % à 95,76 % et celle de SAMSE dans le capital de CHRISTAUD de 90,76 % à 90,37 %.

A la suite de mouvements de titres, la participation de SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est portée à 92,41 % et dans le capital des ETS RENE DE VEYLE et de FRANCHEVILLE MATERIAUX à 100 %.

La quote-part de capital détenue par LA BOITE A OUTILS dans le capital de BRICOLAGE BOIS DU VERNE passe de 60 % à 100 %.

- Décembre 2011 :

Fusion-absorption de GAMAG SARL par GAMAG FINANCES dont la dénomination sociale est désormais GAMAG.

1.2 Dérroulement de l'exercice

1.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2011	2010	2009	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	1 141,5	976,6	910,8	16,9	25,3
Résultat opérationnel courant	54,4	40,4	38,2	34,7	42,5
Résultat opérationnel	55,5	43,7	42,2	27,3	31,6
Résultat financier	-2,7	-2,0	-3,0	34,5	-9,3
Charge d'impôt	17,5	13,9	12,6	26,0	38,8
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	2,5	3,7	1,8	-33,7	37,5
Résultat net des sociétés intégrées	37,8	31,5	28,4	20,1	33,1
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de Samse	33,1	27,3	24,8	21,2	33,6

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce atteint 951,7 M€, en augmentation de 18,0 % par rapport à l'an dernier. La quasi-totalité des filiales du Groupe est en progression.

Le chiffre d'affaires de l'activité bricolage atteint 189,8 M€, en augmentation de 11,7 %.

Sur l'ensemble de ses activités, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 1 141,5 M€ et enregistre une progression de 16,9 % par rapport à l'année 2010.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2011	2010	2009	% sur 1 an	% sur 2 ans
Négoce	951,7	806,6	738,8	18,0	28,8
Bricolage	189,8	169,9	171,9	11,7	10,4
Total Groupe	1 141,5	976,6	910,8	16,9	25,3

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant en forte progression de 34,7 % à 54,4 M€, témoigne du dynamisme de l'activité.

Le Groupe a notamment su bénéficier de conditions climatiques favorables, tout en assurant la maîtrise de ses charges.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 55,5 M€, en progression de 27,3 %. Il intègre des plus values immobilières pour un montant de 1,2 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 2,7 M€ en augmentation sensible par rapport à 2010.

5 - Impôt sur le résultat

La charge d'impôt ressort à 17,5 M€ contre 13,9 M€ l'année précédente. Le taux de l'impôt facial du Groupe s'élève à 33,12 %.

7 - Résultat net des sociétés intégrées

Le résultat net des sociétés intégrées représente un montant de 37,8 M€ soit une augmentation de 20,1 % par rapport à l'année précédente.

6 - Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence représente un montant de 2,5 M€. La baisse de 33,8 % par rapport à l'année 2010 est due à la société SWEETAIR FRANCE, confrontée aux fortes perturbations du marché photovoltaïque en début d'année.

8 - Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

La part de résultat revenant au Groupe s'élève à 33,1 M€ contre 27,3 M€ l'an dernier, soit une progression de 21,2 %.

1.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Dettes financières non courantes	123,6	112,1	124,5
Dettes financières courantes (hors concours bancaire)	54,0	50,9	54,9
Trésorerie nette	-12,8	-12,0	-59,4
Endettement net	164,9	151,0	119,9

1.2.3 Flux d'investissement

(en K€)	2011	2010	2009
Investissements réalisés par SAMSE			
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	741	941	2 478
Terrains et constructions	2 549	5 985	9 895
Matériels et outillages	1 695	699	676
Installations et agencements mobiliers	977	565	1 274
Matériels de transport	4 950	1 718	1 024
Matériel de bureau, informatique et mobilier	846	373	264
Total	11 758	10 281	15 611
Investissements financiers			
LA BOITE A OUTILS	2 611	32	33
BTP DISTRIBUTION	923	-	-
GAMAG FINANCES	718	-	-
ZANON TRANSPORTS	663	-	-
F.D.E. (GROUPE M +)	402	-	1 501
FRANCHEVILLE MATERIAUX	240	-	-
CHRISTAUD	19	239	4
M.C.D.	10	-	-
ETS RENE DE VEYLE	1	-	-
EPPS SARL	1	-	-
SWEETAIR France	-	1 365	-
TARARE MATERIAUX	-	250	-
SAMSE SOLAIRE	-	50	-
REMAT	-	17	26
PLATTARD SAS	-	-	13 444
SCI LES ARTISANS	-	-	1
SCI LES BAMBOUS	-	-	1
Total	5 588	1 953	15 010
Investissements SAMSE société mère	17 346	12 234	30 621
Investissements réalisés par les filiales (*)			
LA BOITE A OUTILS	13 076	11 706	8 995
DORAS	8 450	7 436	8 944
TS HABITAT	3 472	-	-
BOIS MAURIS ODDOS	1 189	64	761
BTP DISTRIBUTION	562	-	78
M+ MATERIAUX	527	512	735
DES IDEES	519	9	9
GROUPE HENRY	391	498	49
GAMAG SAS	257	-	-
CELESTIN MATERIAUX	147	22	163
COMPTOIR FROMENT	89	52	38
REMAT	73	393	54
CHRISTAUD	55	156	295
BLANC MATERIAUX	39	30	161
BOURG MATERIAUX	37	68	22
LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	25	-	17
FRANCHEVILLE MATERIAUX	8	15	13
EXPOTEO	5	6	21
AUTRES	202	280	77
Investissements filiales	29 123	21 247	20 432
Investissements Groupe	46 469	33 481	51 053

(*) Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

1.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	2011	2010	2009	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	482,8	423,2	405,8	14,1	19,0
Résultat d'exploitation	21,3	14,6	11,8	45,2	80,2
Résultat financier	4,7	7,5	5,2	-36,9	-9,0
Résultat exceptionnel	0,2	1,2	0,6	-83,5	-68,3
Participation	1,1	1,0	0,4	11,9	179,3
Impôt sur le résultat	7,0	4,9	3,4	41,2	104,4
Résultat net	18,1	17,4	13,7	4,2	32,3

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2011 s'élève à 482,8 M€ contre 423,2 M€ en 2010, ce qui représente une hausse de 14,07 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 14,6 M€ à 21,3 M€, soit une hausse de 45,23 % : les produits d'exploitation se situent à 496,4 M€ et les charges à 475,1 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de

dividendes en provenance des filiales, est en baisse par rapport à 2010.

Le résultat exceptionnel qui était de 1,2 M€ en 2010 ressort à 0,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1,1 M€ et un impôt sur les bénéfices de 7,0 M€, le résultat net s'établit à 18 123 283,52 €, en hausse de 4,22 % par rapport au résultat 2010.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers

exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2011 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)					
Echu + 60 jours	Echu - 60 jours	30 jours	45 jours	50 jours	> 50 jours
0	333	32 433	4 804	15 296	1 309

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2010 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)					
Echu + 60 jours	Echu - 60 jours	30 jours	45 jours	60 jours	> 60 jours
0	586	29 672	4 456	14 552	1 211

1.2.5 Activité et résultats des principales filiales opérationnelles (en K€)

(Données sociales)

Sociétés	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2011	2010	% variation	2011	2010	% variation
BLANC MATERIAUX	5 810	5 638	3,05	721	652	10,58
BOIS MAURIS ODDOS	26 148	23 058	13,40	1 481	711	108,30
BOURG MATERIAUX	12 332	11 053	11,57	393	263	49,43
BRICOLAGE BOIS DU VERNE	3 796	3 851	-1,43	-262	31	-945,16
BTP DISTRIBUTION	26 376	19 815	33,11	886	693	27,85
CELESTIN MATERIAUX	16 641	15 374	8,24	1 226	1 080	13,52
CHRISTAUD	24 008	24 285	-1,14	1 950	1 721	13,31
COMPTOIR FROMENT	13 382	11 817	13,24	1 078	735	46,67
DEGUERRY-SAMSE	7 231	6 431	12,44	504	457	10,28
DES IDEES	2 633	1 806	45,79	-204	-108	88,89
DIDIER	14 787	12 644	16,95	400	168	138,10
DORAS	222 000	190 345	16,63	7 200	6 774	6,29
ENTREPÔT DU BRICOLAGE	12 945	11 637	11,24	944	809	16,69
ETS PIERRE HENRY ET FILS	58 198	52 058	11,79	5 225	5 121	2,03
ETS ROGER CLEAU	20 334	17 466	16,42	1 050	771	36,19
EXPOTEO	4 487	4 004	12,06	54	-80	-167,50
FRANCHEVILLE MATERIAUX	4 978	4 676	6,46	187	90	107,78
GAMAG (*)	32 730	-	NC	-882	-	NC
LA BOITE A OUTILS	172 972	154 978	11,61	7 715	5 551	38,98
LEADER CARRELAGES	3 936	3 272	20,29	310	284	9,15
LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	4 331	4 057	6,75	323	199	62,31
M + MATERIAUX	87 632	75 897	15,46	3 039	571	432,22
MAT APPRO	5 083	4 889	3,97	190	120	58,33
MATERIAUX SIMC	125 341	112 182	11,73	3 781	3 351	12,83
OUTIMAT BTP	2 839	2 761	2,83	138	44	213,64
PLATTARD NEGOCE	71 977	63 881	12,67	2 978	2 450	21,55
REMAT	8 204	7 134	15,00	389	211	84,36
RG BRICOLAGE	9 573	8 170	17,17	953	697	36,73
SOVIME FERMETURES	1 617	1 832	-11,74	-110	52	-311,54
SWEETAIR FRANCE	4 856	11 736	-58,62	-1 702	1 422	-219,69
TARARE MATERIAUX	807	163	395,09	-223	-128	74,22
TS HABITAT	6 667	6 228	7,05	406	384	5,73
ZANON TRANSPORTS (*)	10 366	-	NC	745	-	NC

(*) Entrée dans le périmètre du Groupe en 2011
NC : non comparable

(Données sociales)

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2011	2010	% variation	2011	2010	% variation
BLANC MATERIAUX	690	629	9,70	452	408	10,78
BOIS MAURIS ODDOS	1 540	821	87,58	956	3 194	-70,07
BOURG MATERIAUX	360	229	57,21	315	236	33,47
BRICOLAGE BOIS DU VERNE	-306	2	NS	-313	9	NS
BTP DISTRIBUTOIN	904	704	28,41	607	475	27,79
CELESTIN MATERIAUX	1 239	1 088	13,88	813	712	14,19
CHRISTAUD	2 530	2 099	20,53	1 968	1 473	33,60
COMPTOIR FROMENT	1 061	710	49,44	670	727	-7,84
DEGUERRY - SAMSE	505	463	9,07	389	300	29,67
DES IDEES	-237	-125	89,60	-251	-133	88,72
DIDIER	383	145	164,14	283	124	128,23
DORAS	7 900	8 503	-7,09	5 990	6 144	-2,51
ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT	947	804	17,79	559	501	11,58
ETS PIERRE HENRY ET FILS	5 077	5 063	0,28	3 355	3 406	-1,50
ETS ROGER CLEAU	1 209	908	33,15	730	400	82,50
EXPOTEO	-2	-137	-98,54	-79	-151	-47,68
FRANCHEVILLE MATERIAUX	168	73	130,14	116	41	182,93
GAMAG (*)	-4 268	-	NC	-4 182	-	NC
LA BOITE A OUTILS	7 545	6 876	9,73	4 316	5 400	-20,07
LEADER CARRELAGES	340	303	12,21	230	207	11,11
LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	331	205	61,46	219	138	58,70
M+ MATERIAUX	2 703	283	855,12	2 395	-209	NC
MAT APPRO	190	120	58,33	125	96	30,21
MATERIAUX SIMC	3 431	3 046	12,64	2 025	1 860	8,87
OUTIMAT BTP	141	46	206,52	94	26	261,54
PLATTARD NEGOCE	3 150	2 551	23,48	1 833	1 405	30,46
REMAT	-440	390	-212,82	558	315	77,14
RG BRICOLAGE	959	685	40,00	641	462	38,74
SOVIME FERMETURES	-109	60	-281,67	-58	43	-234,88
SWEETAIR FRANCE	-1 680	1 434	-217,15	-1 319	945	-239,58
TARARE MATERIAUX	-230	-124	85,48	-235	-125	88,00
TS HABITAT	397	374	6,15	364	378	-3,70
ZANON TRANSPORTS (*)	791	-	NC	446	-	NC

(*) Entrée dans le périmètre du Groupe en 2011

NC : non comparable

NS : non significatif

Les flux entre les sociétés du Groupe sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées, figurant au chapitre 3.5

1.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 1^{er} janvier 2012, FRANCHEVILLE MATERIAUX a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à SAMSE, TS HABITAT à LA BOITE A OUTILS, SOVIME FERMETURES à REMAT, ORNANS MATERIAUX et ETS PLOTON à DORAS.

Le 13 janvier 2012, SAMSE acquiert 30,01 % complémentaires du capital de SWEETAIR FRANCE, portant ainsi sa participation de 49,99 % à 80 %.

En date du 29 février 2012, dans le cadre d'une opération de confusion de patrimoine, CPSB transmet son patrimoine à GAMAG.

1.4 Conventions et engagements réglementés

Les conventions et engagements réglementés conclus et/ou poursuivis au cours de l'exercice 2011

sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.5 Responsabilité sociétale de l'entreprise

Le Groupe SAMSE souhaite inculquer, à chacun, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise - RSE. Dans les deux ans à venir, la politique RSE formalisée du Groupe aura germé pour arriver à une charte interne qui conciliera efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement dans une logique d'amélioration continue pour un développement durable.

Cette démarche en est à son balbutiement mais chacun de son côté, œuvre en ce sens au travers de ses actions, de ses projets et objectifs.

Ses fondations se puisent dans l'histoire de son Groupe :

- 14 février 1920, création de la société « Société des Matériaux du Sud Est » (S.A.M.S.E.), filiale du cimentier Vicat avec quatre sites et vingt-quatre collaborateurs et comme membre du Conseil d'Administration Joseph Jehl, grand-père du Président du Conseil de Surveillance actuel ;
- 1925, introduction en bourse ;
- 1933, 5 sites et 29 collaborateurs ;
- 1949, acquisition de son indépendance vis-à-vis de la société Vicat ;
- 1952, l'effectif est de 78 personnes pour 10 sites et l'entreprise reste familiale avec à sa tête Bernard Joppé, gendre de Joseph Jehl ;
- 1961, Patrice Joppé rejoint son père, et devient Directeur Général en 1968 ;
- 1970, composition d'un duo à la Direction Patrice Joppé et Paul Bériot ;
- 1974, année de création d'une filiale bricolage : LA BOITE A OUTILS ;
- 1983, baisse de 10 % des salaires acceptée et appliquée à tous les collaborateurs du fait d'une forte chute de l'activité ;
- 1988, rachat de plus de 50 % de la société SAMSE par ses salariés, ce qui évite une OPA et

rend les salariés actionnaires majoritaires via la Holding du Groupe : DUMONT INVESTISSEMENT ;

- 1989, l'effectif du Groupe dépasse les 1 000 collaborateurs ;
- 1999, plus d'une vingtaine de sociétés indépendantes de négoce de matériaux multi-spécialistes ou spécialistes ont rejoint le Groupe dont la société CHRISTAUD, société créée en 1766, la société MAURIS créée en 1918, la société ODDOS créée en 1936 ;
- 2003, rapprochement avec la société DORAS, suite au vote de ses salariés en faveur de ce rapprochement. La société, créée en 1928 par Gaston Doras, comptait alors 43 agences ;
- 2007, l'équipe dirigeante se compose d'Olivier Malfait, ancien Secrétaire Général et François Bériot, ancien Directeur de Région, respectivement Président et Vice-Président du Directoire et de Patrice Joppé et Paul Bériot, Président et Vice-président du Conseil de Surveillance ;
- 2009, l'effectif du Groupe dépasse les 4 000 personnes ; des hommes et des femmes qui contribuent encore aujourd'hui à la pérennité et à l'expansion du Groupe ;
- 2010, réalisation du premier bilan carbone du Groupe SAMSE ;
- 2011, mise en œuvre d'un plan d'actions du Groupe pour la réduction de CO2.

Fort de ses bases historiques et humaines, le Groupe SAMSE se consolide, en 2010, en ajoutant un pilier environnemental. C'est ainsi que la Responsabilité Sociétale du Groupe SAMSE se construit pas à pas et les indicateurs fournis ci-après viennent étayer les engagements actuels et à venir du Groupe en matière de RSE.

1.5.1 Les Ressources Humaines

Le Groupe SAMSE accorde une attention particulière à la réussite professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de chaque collaborateur. La politique de formation permet à chacun de développer ses compétences tout au long de sa carrière et la promotion interne permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe. Il s'investit dans la promotion de la diversité au sein des équipes. Un très grand nombre de collaborateurs bénéficie d'une rémunération liée à la performance avec des bonus adaptés aux fonctions exercées. Les collaborateurs sont tous des actionnaires du Groupe.

Les collaborateurs

Effectifs

Effectif	Au 31/12/11	Au 31/12/10	Au 31/12/09	Au 31/12/08
SAMSE	1452	1398	1403	1457
DORAS (GROUPE)	772	747	748	768
M+ MATERIAUX	259	271	292	-
GAMAG	169	-	-	-
AUTRES SOCIETES NEGOCE	413	405	402	408
LA BOITE A OUTILS	1225	1192	1164	1200
Total	4290	4013	4009	3833

NB : Il s'agit des effectifs moyens.

Répartition hommes/femmes

Les femmes représentent 29,4 % des effectifs contractuels au 31 décembre 2011.

Age et ancienneté

L'âge moyen est de 39 ans avec une ancienneté moyenne de 9 ans.

Contrats de travail

Les embauches en CDI sont privilégiées. Les CDD concernent les remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité (importants en été en zone de montagne). Le coût de l'effectif intérimaire représente 3,3 % de la masse salariale totale du Groupe. Le recours au travail intérimaire reste exceptionnel et orienté sur les remplacements d'absence des collaborateurs.

Mouvements de personnel en 2011

Les postes disponibles sont prioritairement pourvus en interne. Cette stratégie permet de favoriser la promotion interne des collaborateurs. Tous les postes vacants sont publiés sur l'intranet du Groupe SAMSE. Des chauffeurs ou magasiniers sont deve-

En 2011, l'activité négoce a recruté une Directrice des Ressources Humaines alors que l'activité bricolage, par le biais de la promotion interne, a créé un poste de Responsable des Ressources Humaines. La Direction des ressources humaines a pour mission de développer le capital humain du Groupe pour accroître la qualité de service envers les clients en animant les équipes ressources humaines des différentes sociétés. Cette organisation permet de capitaliser les forces de chaque société dans un contexte décentralisé. Sur ces domaines d'expertise, elle assure une fonction support et de conseil auprès des agences et magasins de bricolage.

nus des vendeurs et chefs d'agence ou responsables de magasin, avant de rejoindre l'encadrement au sein du Groupe.

La Direction des ressources humaines met en œuvre des solutions de recrutement externe innovantes valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi,...pour accompagner le Groupe dans son développement.

L'organisation du travail

Organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées du travail légales avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en région de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnel handicapé ou à temps partiel).

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Les rémunérations et l'égalité professionnelle hommes/femmes

Les rémunérations et les charges salariales

En 2011, les charges de personnel ont représenté 14,2 % du chiffre d'affaires du Groupe SAMSE, pour un montant de 161 971 K€, dont 45 385 K€ de charges salariales.

Les compléments de rémunération

Ceux-ci sont détaillés au paragraphe 3.7.4 du Document de Référence.

L'égalité professionnelle hommes/femmes

En 2011, le Groupe a commencé une étude sur les rémunérations comparées des femmes et des hommes afin de négocier un accord sur l'égalité professionnelle hommes/femmes avec les représentants du personnel.

Le Groupe ne fait pas de discrimination salariale lors de l'embauche. Quelles soient les catégories professionnelles, les modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, elles sont identiques pour les femmes et les hommes.

Les relations sociales

Les relations avec les partenaires sociaux et les accords collectifs

Le Groupe SAMSE entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci permet au Groupe d'avoir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel se sont tenues pour permettre la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail et la prévention du stress et des risques psychosociaux, accord sur la prime de partage des profits.

L'activité des agences SAMSE et DORAS est décentralisée en comités d'établissements départementaux, présidés par les Directeurs de Région. Les comités d'établissements nomment leurs représen-

tants au Comité Central d'Entreprise (CCE). CFE-CGC et CGT-FO constituent la représentation syndicale au sein de l'UES (Unité Economique et Sociale) SAMSE. CFE-CGC, FO et CFDT constituent la représentation syndicale au sein de l'UES DORAS. L'UES FDE, comprenant M+ MATERIAUX, a un seul comité d'entreprise et pas de représentation syndicale.

L'activité bricolage, du fait de sa taille et de l'autonomie des régions, est organisée en comités d'établissements régionaux présidés par les Directeurs de Région. L'UES LA BOITE A OUTILS a aussi un CCE. CFTC et CGT-FO constituent la représentation syndicale au sein de l'UES LA BOITE A OUTILS.

Les dispositifs d'information du personnel

Le Groupe SAMSE accorde une grande importance au partage de l'information.

De nombreux canaux d'information sont largement utilisés, comme les quatre journaux internes, les réunions avec les représentants du personnel, les réunions d'agences ou de services, les entretiens annuels individuels, l'intranet du Groupe « Planet ».

L'accompagnement des collaborateurs

Depuis 2007, une praticienne « coach et team » œuvre au sein du Groupe pour développer la performance, l'autonomie, la responsabilisation et le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée. Elle peut dispenser différents accompagnements selon les besoins, les attentes et selon le diagnostic qu'elle peut poser : en cas de crise, de soutien nécessaire, d'évolution ou de fin de carrière, de performance à tenir ou de développement à trouver. Cette démarche permet de modifier le comportement et la représentation/valeur de la personne ou de l'équipe dans le cadre de son travail.

Pour aller plus loin dans la démarche de favorisation du mieux-être au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet et a décidé de mettre en place, un dispositif d'assistance, en 2012 : « Besoin d'en parler » avec une coach interne, ayant un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés. Ce dispositif d'alerte et de conseil permettra à chaque collaborateur d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou un collègue afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

L'hygiène et la sécurité au travail

Le Groupe continue son action pour l'amélioration de l'hygiène et la sécurité au travail :

- investissement dans la formation des collaborateurs
- un responsable sécurité en central ainsi que des animateurs sécurité sur le terrain viennent en appui des managers pour la prévention et la mise en place d'actions.

Dans les établissements appelés à recevoir du public très varié, la prévention est organisée avec la mise en place de plans de circulation pour les collaborateurs, les clients (professionnels et particuliers), les fournisseurs, les transporteurs et livreurs. Les documents uniques de sécurité sont mis à jour. Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), dans les établissements de plus de 50 collaborateurs, appuient cette démarche de prévention.

L'intégralité des caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices est formée aux règles de sécurité et de prévention et les renouvellements d'habilitation sont effectués régulièrement. Malgré cette politique de prévention, le taux très élevé d'accidents du travail demeure sur les activités de magasinage.

Régulièrement, les acteurs sécurité du Groupe managent des exercices d'évacuation et les collaborateurs volontaires sont formés aux risques incendie et au secourisme au travail.

La formation

Le Groupe SAMSE valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec la stratégie du Groupe. La performance des collaborateurs repose sur le savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Ce dernier met en place des parcours de formation pour accroître leurs expertises.

Pour suivre ces plans de formation, le Groupe dispose de budgets formation significatifs. Pour l'année 2011, l'investissement formation représente 2,4 % de la masse salariale.

Le Groupe a investi dans des formations permettant de suivre les évolutions techniques du marché de la construction : construire BBC, étanchéité à l'air, RT2012...

Par son centre de professionnalisation, il cherche à promouvoir la formation qualifiante sur les métiers du négoce et du bricolage : 45 collaborateurs ont suivi ces programmes en 2011. Le Groupe est

partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois et de Matériaux de Construction (AFENBEM) qui élabore une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des stages de connaissance de l'entreprise sont organisés pour faire découvrir le Groupe aux nouveaux entrants ainsi qu'un parcours d'intégration (formation aux techniques de base).

Le Système d'Information Ressources Humaines

En 2011, le Groupe a investi dans un logiciel intégré, PeopleNet édité par la société META4. La Direction des ressources humaines poursuit le développement du Système d'Information Ressources Humaines pour doter le Groupe d'outils de pilotage et de contrôle performants pour les managers : rémunérations, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), reporting et formation ; ces outils permettent de vérifier la fiabilité des informations mises à la disposition des managers, en coordination avec la Direction administrative et financière pour la paie.

Dans le cadre de la relation avec les collaborateurs, la Direction des ressources humaines encadre le processus des entretiens annuels et contrôle que ceux-ci soient effectués. Elle porte les valeurs d'engagement du Groupe sur différents domaines : handicap, qualité de vie au travail, diversité, égalité professionnelle hommes/femmes, seniors.

La démarche diversité et ouverture

[La démarche Handicap](#)

Le Groupe SAMSE a entrepris une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi. L'objectif est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet. Plus d'une vingtaine d'embauches ont ainsi été réalisées depuis 2008, sur tous types de handicap : physique, sensoriel, maladie invalidante et handicap mental.

Pour son action en faveur d'une meilleure prise en considération du handicap dans l'entreprise, le Groupe SAMSE a reçu le prix spécial du jury Handi-entreprises décerné par le MEDEF Isère en 2009. Une récompense qui a honoré tous les collaborateurs et équipes qui se sont mobilisés pour mieux comprendre et intégrer le handicap dans l'entreprise.

Les locaux du siège social SAMSE-LA BOITE A OUTILS, ont été mis en conformité en 2011 aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'axe du recrutement

Conscients que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives, sur les années à venir, en vue d'améliorer la qualité des recrutements. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Les nouvelles technologies s'imposent dans les méthodes de recrutement : l'avènement du Web 2.0

1.5.2 La gestion de l'environnement

Le Groupe SAMSE vient d'instaurer une politique de gestion environnementale grâce à sa démarche engagée avec le Plan Climat Local (PCL) de l'agglomération grenobloise et grâce à la réalisation d'un premier bilan carbone et la mise en œuvre de plans d'actions pour limiter son empreinte carbone.

En 2009, la société SAMSE a signé le PCL de l'agglomération grenobloise et s'est engagée au travers de sa charte à :

- prendre en compte le critère « émission de gaz à effet de serre » dans l'ensemble des décisions qu'elle est amenée à prendre ;
- se fixer un objectif chiffré en terme de réduction de ses émissions directes de CO2 d'ici 2014 ;

donne lieu à plusieurs changements fondamentaux dans ce domaine.

Ils consistent principalement pour le Groupe SAMSE à mettre en place des dispositifs de présence sur les réseaux sociaux, à mettre en valeur ses offres d'emplois sur les moteurs de recherche et la création d'un site « carrières » dédié. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il sera possible d'entrer en relation de manière plus simple et humanisée. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens, et où l'égalité des chances et la diversité auront tout leur sens dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

Le Groupe SAMSE partenaire de Pôle Emploi

Afin d'optimiser les recrutements et favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi, le Groupe et Pôle Emploi ont consolidé leur collaboration en signant un accord de partenariat en 2011, qui les engage à renforcer leur interactivité. Il s'agit, pour le Groupe, de communiquer sur ses besoins en personnel. Pour Pôle Emploi, il s'agit d'informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités du Groupe et de mobiliser ses partenaires pour la recherche des candidats. Un film présentant deux métiers du Groupe a été diffusé sur la Web TV de Pôle Emploi.

- considérer la sobriété énergétique comme la priorité de sa stratégie énergétique, en se fixant un objectif chiffré en terme de réduction de sa consommation d'ici 2014 ;
- intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique dans ses actions d'aménagement ;
- promouvoir le PCL, en communiquant en interne (auprès du personnel) et en externe (auprès des clients...) et en parrainant de nouveaux signataires.

Ces engagements, le Groupe a décidé de les reprendre et de les développer dans son plan d'actions lancé dans le cadre du bilan carbone pour qu'ils reflètent sa politique générale en matière de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) sur le volet environnemental :

Axes	Engagements	Actions
Transport	Réduire la consommation de carburants	Acheter des GPS pour les camions de livraison Renforcer le parc des camions aux normes Euro 5 Rationaliser les tournées de livraison Optimiser le chargement d'un camion Multiplier les « pôles camions » par bassin économique afin de mutualiser les camions pour faciliter les livraisons aux clients Développer des plates-formes logistiques plus régionalisées
Déplacements salariés - domicile- travail - professionnels	Proposer des alternatives à la voiture Réduire la consommation de carburants	Créer un site de covoiturage Groupe pour faciliter ce mode de déplacement Signer des Plans Déplacement Entreprise PDE pour l'utilisation des transports en commun Référer uniquement les véhicules légers les plus économes en carburant et CO2 pour sa flotte Limiter les déplacements en avion, privilégier le train, compenser ces déplacements Prioriser l'utilisation des modes de communication à distance : audio-conférence, web-conférence et visio-conférence
Consommation - énergétique	Diminuer la consommation en énergie	Interdire toute enseigne lumineuse Sur-isoler les bâtiments neufs Installer des systèmes de chauffage plus économes Poser des systèmes d'éclairage moins énergivores Eviter la climatisation dans les sites neufs
- eau	Devenir producteur d'énergie renouvelable Réduire la consommation en eau	Equiper les toitures de centrales photovoltaïques Etudier la faisabilité de tout projet innovant sur la production de ce type d'énergie Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes pour limiter la consommation d'eau Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts et pour l'utilisation dans les sanitaires
- déchets	Abaissier et mieux valoriser le volume des déchets	Suivre et réduire la quantité de déchets produits Trier rigoureusement les déchets Participer par incitation auprès des prestataires à la valorisation des déchets
Produits	Répondre aux attentes des clients en matière d'éco-construction	Référer des produits respectueux de l'environnement, éco-conçus, éco-labellisés et permettant de faire des économies d'énergie Se faire accompagner par les fournisseurs dans cette démarche Proposer des systèmes constructifs aux clients

Le changement climatique

Bilan carbone®

Avec la réalisation de son premier bilan carbone en 2010 (conformément à la méthode ADEME) le Groupe a pris la mesure de son impact sur l'environnement. Celui-ci a été réalisé en collaboration avec Action Carbone et avec l'accompagnement de l'ADEME. Huit sites pilotes ont été retenus pour englober l'ensemble des activités du Groupe : trois agences de négoce, trois magasins de bricolage, un siège social et une plate-forme logistique. Dans ce bilan, le poste « produits » a été exclu car avec l'arrivée de l'étiquetage environnemental sur les produits, les fournisseurs devront fournir ces informations CO2.

Il a permis de relever les plus gros postes d'émission de CO2, de fixer pour objectif la réduction de 14 % des émissions et des consommations de CO2 du Groupe et ainsi de lancer un plan d'actions.

En 2011, le bilan carbone a été réalisé sur la base des données 2010, pour l'ensemble des sites des sociétés SAMSE et DORAS (hors les sites précédemment étudiés). Lors de la réalisation du précédent bilan carbone, la politique du Groupe de construction et de rénovation de son parc immobilier en propriété, impactait fortement son empreinte CO2. Compte tenu de l'intérêt stratégique à poursuivre au même niveau sa politique de construction neuve et de réhabilitation, il a été décidé de ne pas prendre en compte le poste « immobilisation des bâtiments » dans le bilan carbone.

Les indicateurs environnementaux représentatifs pour l'activité du Groupe, collectés en 2011 et restitués ci-dessous, sont des données de l'année 2010 et limités au périmètre de deux entités

juridiques : SAMSE (65 sites) et DORAS (42 sites). Les données pour LA BOITE A OUTILS n'ont pas été fournies. Les autres sociétés consolidées ne sont pas soumises, pour l'instant, à cette obligation.

Postes de consommation interne	Unités	Samse	Doras
Electricité	kWh	7 928 836	3 122 775
Gaz	KWh	6 063 883	3 543 381
Fioul domestique*	Litres	471 773	219 054
Carburant**	Litres	2 337 631	672 933
Dioxyde de carbone***	TeqCO2	31 489	17 343

* chaudière et chariots

** fret camion aval et voitures de société

***CO2 du bilan carbone complet avec siège social Grenoble, plate-forme Brézins, Valence, Bourg d'Oisans (données 2009 actualisées en fonction de la progression du chiffre d'affaires)

Les énergies renouvelables

Les changements climatiques ont poussé à la création de nouvelles technologies de production d'énergie comme les panneaux solaires qui permettent la production d'eau chaude grâce au rayonnement solaire. Le Groupe pose ces produits sur ses nouveaux bâtiments et les propose à la vente.

Il a également été sollicité par de nombreuses sociétés pour la pose de centrales photovoltaïques sur le toit des agences et des magasins. En février 2009, il a choisi de signer un protocole de partenariat avec EDF EN FRANCE, ce qui a permis la construction de trois centrales photovoltaïques exploitées par ce partenaire sur des toitures du Groupe pour une production d'énergie annuelle totale d'environ 621 kWc. Il a été mis fin à ce protocole deux ans plus tard du fait de la forte baisse du tarif de rachat de l'électricité produite par les toitures photovoltaïques de grande surface.

En 2010, le Groupe SAMSE a pris une participation dans la société SWEETAIR FRANCE qui propose aux particuliers la commercialisation, l'installation et la maintenance de tous appareils de chauffage et systèmes se rapportant aux énergies renouvelables, et aux économies d'énergie dans le domaine thermique, photovoltaïque et éolien. Depuis peu, des offres sont proposées aux entreprises.

En 2011, la société SAMSE est devenue propriétaire de la première toiture photovoltaïque de 730 m² entièrement installée par SWEETAIR FRANCE sur son site de Saint-Savin (38).

L'organisation du transport au sein du Groupe SAMSE

Celle-ci est en pleine mutation car le Groupe a fait des choix stratégiques à moyen terme pour lui permettre de réduire son empreinte CO2.

Au niveau du matériel, le renouvellement des camions de distribution, propriété du Groupe a été accéléré pour obtenir un âge moyen inférieur à sept ans, soit une meilleure classification environnementale de ces camions (norme Euro). 6 % du parc camions est en norme « Euro 5 » à fin 2011. Certains camions sont équipés de grue avec des fluides biodégradables qui, en cas de fuite, n'ont pas d'impact sur la nature. Les chariots de manutention fonctionnent à l'électricité (34 %) ou avec un gaz non routier dont la teneur en soufre est allégée.

Au niveau de l'exploitation transport du Groupe, l'approvisionnement ou fret amont dans les agences et magasins se fait par le biais de plates-formes logistiques. Tous les transporteurs organisent les tournées de livraisons des camions en optimisant le moyen de transport utilisé (charges maximales, itinéraires étudiés) ; avec la société MAT APPRO, une des filiales du Groupe, ils gèrent ensemble les flux d'approvisionnements afin de réutiliser les véhicules à leur retour.

Lorsque l'approvisionnement passe directement du fournisseur aux agences et magasins, la société MAT APPRO trouve les moyens de transports adéquats en sélectionnant les prestataires selon des critères subjectifs : qualité, sauvegarde de l'environnement, véhicules aux normes Euro et prix.

La distribution ou fret aval s'opère généralement avec des camions dépendant de chaque agence du négoce.

Par ailleurs, des cellules transport mutualisé sont en phase de test. Les camions sont regroupés sur un bassin géographique dans un « pôle camions » et sont gérés comme un prestataire extérieur. SAMSE Grand Lyon et DORAS Dijonnais sont les deux cellules transport mutualisé en fonctionnement. L'objectif est l'utilisation maximale des matériels et l'optimisation du parc de camions du Groupe en vue d'en réduire le nombre. Cela consiste à redimensionner le parc (un camion peut être utilisé sur plusieurs sites et donc moins de camions en simultané sur la route), augmenter les taux de remplissage des camions (une tournée permet de livrer plusieurs clients avec une charge maximale), réduire les kilométrages à vide (les exploitants rechargent les camions au plus près du lieu de livraison), réduire les distances en charge (les exploitants font charger les camions dans les agences au plus près du lieu de livraison).

La flotte des véhicules légers du Groupe

Le Groupe a choisi la location longue durée (36 mois en moyenne) pour sa flotte automobile composée, à fin 2011, de 395 véhicules avec un taux de CO2 moyen de 121 g émis. Ce système permet d'avoir des véhicules disposant des dernières innovations technologiques des constructeurs en matière de sécurité des biens et des personnes (régulateurs de vitesse, antibrouillards et, en matière environnementale réduction de cylindrées des motorisations pour un meilleur rapport de CO2 dans leurs catégories) et de baisser la consommation de carburant. Tous les bénéficiaires d'une voiture sont sensibilisés à l'éco-conduite par la remise du guide du conducteur avec une annexe sur les conseils et les bénéfices de celle-ci car la prise de conscience du comportement de chacun au volant fait la différence à l'usage.

Des alternatives à la voiture pour les collaborateurs

La RSE du Groupe SAMSE passe aussi par un engagement en matière environnementale auprès de ses collaborateurs. Il leur propose ou les aide à trouver des alternatives au déplacement en voiture pour se rendre au travail.

Depuis 2006, le Groupe a signé le Plan Déplacement Entreprise de l'agglomération grenobloise. En 2010, le Groupe a acheté neuf vélos à assistance électrique pour permettre aux collaborateurs de se déplacer sans utiliser leur voiture pour des courts trajets professionnels ou lors des pauses déjeuner. Trois sites disposent à ce jour de ce moyen de locomotion : le siège social SAMSE-LA BOITE A OUTILS et deux agences de SAMSE à Gap et à Saint Martin d'Hères.

Le commerce par internet

En 2010, l'enseigne L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE a mis en ligne le premier site de vente en bricolage, aménagement de la maison et matériaux de construction. Les clients commandent via le site internet www.e-brico.fr, soit ils retirent les marchandises au « drive » de leur magasin, soit elles sont expédiées par la poste ou livrées par camion. Toute commande expédiée évite ainsi le déplacement des clients en magasin.

L'utilisation durable des ressources

Le Groupe a toujours développé le bon sens dans ses actions ce qui va déployer une véritable politique de gestion durable des ressources.

En tant que négociant en matériaux de construction, le Groupe se doit de proposer à ses clients des produits qui aident à la gestion de l'environnement. A valeur d'exemple, le Groupe met en œuvre ces produits sur ses propres bâtiments.

L'offre de produits

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs afin qu'ils puissent lui proposer les matériaux et produits les plus respectueux de l'environnement, éco-conçus, éco-labellisés et permettant d'économiser l'énergie. Cette interaction lui permet ainsi de les vendre à ses clients en leur présentant un panel de solutions répondant à leurs attentes sur l'utilisation durable des ressources, la pollution et le changement climatique. Des salles d'exposition dédiées dans les agences présentent un panel de produits et matériaux innovants : isolants naturels, cuves de récupérations des eaux de pluie, pompes à chaleur, VMC double flux, bloc béton Technibloc®.

Le Groupe est capable de s'adapter à tous types de projets :

- construction d'une maison BBC (Bâtiment à Basse Consommation) pour des particuliers,
- projets de promoteurs immobiliers pour la réalisation d'un immeuble HQE (Haute Qualité Environnementale),
- projets de collectivités : construction d'une crèche, d'un séparateur d'hydrocarbures dans un port fluvial, rénovation de refuges de haute montagne, chantiers pour du neuf ou de la réhabilitation.

Certification FSC PEFC

HENRY TIMBER, l'une des plates-formes bois du Groupe, a obtenu les certifications FSC et PEFC en 2005 pour certaines essences de bois qu'elles redistribuent aux agences et le renouvellement de ces certifications a eu lieu début 2011. Les producteurs forestiers de ces essences s'engagent à extraire leur bois issus d'une exploitation forestière raisonnée et s'obligent à replanter les arbres abattus. Cela assure ainsi le renouvellement des espèces endémiques sans chercher à en introduire de nouvelles afin de les préserver pour les générations futures.

Fin 2011, les certifications FSC et PEFC ont été obtenues par douze agences du Groupe : la société BOIS MAURIS ODDOS avec ses trois agences : Seyssins, Argonay et Briançon et la société SAMSE avec neuf agences : Valence, Albertville, Corbas, Crolles, Digne, St Marcellin, Gap, Ville la Grand et Saint Martin d'Hères.

La charte d'architecture et de construction des bâtiments du Groupe

Le Groupe au travers de ses différentes sociétés est majoritairement propriétaire et exploitant de ses sites. C'est pourquoi, il a élaboré en 2008 une charte qui définit les engagements du Groupe en matière d'architecture et de construction de ses bâtiments :

- 1) Toute construction, réhabilitation, entretien de site devra être exécuté de façon durable dans son mode de conception, dans les matériaux utilisés, dans le temps et avec l'obligation de faire des économies d'énergie.
- 2) L'implantation du bâtiment sera systématiquement étudiée en fonction de l'orientation de la parcelle, pour que le bâtiment soit le plus bioclimatique possible. Les principales surfaces

vitrées du bâtiment seront orientées au Sud/Sud-Ouest, pour profiter au maximum des apports solaires en hiver (apport de chauffage et lumière naturelle) avec des brise-soleil pour casser cet apport de luminosité et chaleur en été.

- 3) Les travaux généraux de terrassement en déblais/remblais seront favorisés, ainsi que les traitements des matériaux in situ, pour réduire considérablement les apports de matériaux extérieurs et minimiser le flux des camions lors du chantier. Les solutions de reprise de matériaux de démolition seront favorisées.
- 4) Toute entreprise intervenant sur un chantier devra prendre connaissance et respecter le cahier des clauses environnement afin de suivre au mieux les consignes de sécurité, le milieu naturel alentour et limiter au maximum la pollution sonore, olfactive ou toutes autres nuisances.
- 5) Les eaux pluviales seront collectées sur l'ensemble de la parcelle, en dissociant les eaux de ruissellement (celles provenant des enrobés qui peuvent potentiellement être souillées) et les eaux toitures (considérées comme propres).
Les eaux de ruissellement seront dirigées vers un collecteur public, après un bassin de rétention, un séparateur à hydrocarbures et un limiteur de débit si nécessaire. Si les études géotechniques de perméabilité permettent l'infiltration dans le sol des eaux pluviales, cette solution sera privilégiée pour limiter le rejet du réseau d'eaux pluviales vers l'extérieur et amoindrir l'impact sur l'imperméabilisation des sols.
Les eaux pluviales toitures seront collectées vers des cuves de récupération de pluie, pour alimenter les eaux vannes du bâtiment et pour arroser les espaces verts des sites.
- 6) Les aires de stationnements et/ou les abords des parcs de matériaux seront largement arborés pour réduire l'effet d'îlots disséminés, souvent impropres à la bonne croissance des végétaux et à la création d'une biodiversité. Les essences choisies répondront aux caractéristiques locales de leurs implantations et seront sélectionnées en coordination avec un paysagiste du cru.

- 7) L'isolation du bâtiment et son étanchéité à l'air devront être renforcées pour limiter les déperditions et réduire la consommation d'énergie pour atteindre le résultat thermique de confort souhaité. Les bardages et toitures seront réalisés avec des épaisseurs d'isolation supérieures au calcul de la RT 2005, pour se rapprocher des performances du futur référentiel RT 2012. Les bureaux seront sur-isolés, par une isolation en laine de bois, afin de limiter les déperditions dans les locaux de travail fixe et de générer un déphasage thermique favorable aux conditions de travail dans ces lieux. Les vitrages seront doubles, à rupture de pont thermique avec gaz à faible émissivité.
- 8) Le système de chauffage sera déterminé en tenant compte du meilleur parti énergétique et d'innovation technologique. Des solutions alternatives au roof-top chaud-gaz, froid-électricité, sont à étudier : géothermie verticale ou autres.
- 9) L'eau chaude sanitaire de l'ensemble des locaux sociaux du site sera produite par des panneaux solaires en toiture. Les sanitaires seront équipés de réservoirs à double commande et les robinets disposeront de commandes par cellule et d'économiseurs d'eau.
- 10) L'éclairage des locaux sociaux sera asservi à des détecteurs de mouvements ou des minuteurs, les éclairages extérieurs porteront des capteurs de luminosité. Les enseignes des sites ne seront pas lumineuses. L'éclairage intérieur des bâtiments fonctionnera selon un principe d'alternance des rampes d'éclairage et avec la possibilité de n'allumer qu'un tube sur les deux, pour moduler l'intensité lumineuse par tiers selon l'apport en luminosité naturelle. Pour la partie hangar, l'apport de lumière naturelle sera maximisé avec des voûtes polycarbonates ou d'importantes parties de bardage translucides.
- 11) Dans ce même esprit, le Groupe SAMSE cherchera, sur les sites où il est locataire, des solutions pour limiter ses consommations énergétiques et trouvera auprès du bailleur un accompagnement dans cette démarche.

La gestion des déchets

L'état des lieux

Les déchets du Groupe se composent des déchets générés par ses collaborateurs, son activité et ses clients. En 2009, le Directeur des achats généraux du Groupe a remis à plat l'ensemble des contrats avec les prestataires qui collectent, trient et traitent l'ensemble des déchets des sociétés SAMSE, DORAS, LA BOITE A OUTILS et CHRISTAUD. Cela a permis de répertorier site par site le tonnage annuel enlevé, les méthodes de tri et de traitement et de rationaliser les tournées d'enlèvement.

Les agences sont pour la grande majorité uniquement équipées d'une benne DIB (Déchets Industriels Banals) dans laquelle tous les déchets sont stockés. Dans un deuxième temps, le tri est effectué par le prestataire chargé de la collecte qui, pour une partie, recycle les cartons, métaux, verres, papiers, bois et pour une autre partie, procède si nécessaire, à un traitement spécial avant l'enfouissement et/ou l'incinération des déchets non recyclés. Dans les agences qui ont de gros volumes, plusieurs bennes peuvent être installées par catégorie de déchets, pour réaliser ce tri en amont.

Les magasins de bricolage ont trois bennes : une pour le carton, une pour le plastique et une pour les DIB. Le carton et le plastique sont compactés et transformés en balles pour être transportés sur la plate-forme logistique lors du passage du camion de livraison. Ces balles sont ensuite intégrées dans la chaîne de collecte des déchets triés et recyclables de la plate-forme logistique de Brézins. La plate-forme logistique de Brézins a sept bennes : une benne pour le bois, une pour le plastique, une pour le carton, une pour la ferraille, une pour les DIB et deux bennes chimiques pour les produits dangereux type peinture, acides.

Le siège social SAMSE-LA BOITE A OUTILS à Grenoble dispose de quatre bennes : une benne pour le papier blanc destiné au recyclage, une pour tout autre papier ou carton, une pour les DIB et une pour les végétaux.

Aujourd'hui, il n'existe aucun suivi sur la quantité des déchets produits, le respect du tri, les filières de traitement.

Les actions de réduction, de tri et de traitement des déchets

Quelques actions ont été engagées pour réduire les déchets générés par les collaborateurs et par les activités du Groupe :

- Choisir des produits ou matériaux en conditionnement vrac ou semi-vmac pour limiter la production de déchets.
- Depuis 2009, un système d'Echange de Données Informatisé (EDI) a été mis en place dans l'optique du « zéro papier » ; système qui permet de dématérialiser un grand nombre de factures réduisant la consommation de papier. Pour l'année 2011, 4 000 factures d'achat hors fournisseurs divers et de transport du Groupe ont été dématérialisées soit 90 % du volume.
- Des supports de communication papier sont remplacés par l'envoi de supports personnalisés.
- Numériques (invitations clients, cartes de vœux, certains catalogues). Les enseignes bricolage ont supprimé l'édition de catalogues.
- Les impressions papier recto destinées à la corbeille sont recyclées en blocs notes. Tous nouveaux photocopieurs et imprimantes ainsi que la pose d'un scanner permettent de réduire le

volume de papier utilisé, ces derniers étant paramétrés par défaut en recto-verso.

D'autres actions ont été initiées pour le tri et le traitement des déchets générés par les collaborateurs et par les activités du Groupe :

- Pour l'informatique usagée, un prestataire s'occupe de son tri et de son traitement.
- Les pneus usagés de la flotte véhicule du Groupe sont repris par une société qui s'engage à les détruire et à les recycler écologiquement.
- Dans les magasins de bricolage, des collecteurs de piles et des collecteurs d'ampoules à économie d'énergie et de néons ont été installés à l'entrée pour permettre aux clients de déposer leurs piles ou ampoules usagées qui seront ensuite enlevées et recyclées par ces prestataires. Les appareils électroportatifs (DEEE) peuvent également être déposés à l'entrée des magasins.
- La société GETELECTRIC (bureau d'études et installateur électrique intégré au Groupe) récupère le matériel d'éclairage, le matériel électronique de sécurité et de régulation et les onduleurs pour les transmettre aux filières chargées de leur collecte, leur recyclage et leur destruction.

1.5.3 La politique sociétale

La société SAMSE à l'origine, le Groupe SAMSE ensuite, avec les croissances externes et avec les créations et transferts, au fil des décennies, tient à conserver une implantation géographique régionale : dans la région Rhône-Alpes d'abord, puis vers le quart Sud-Est et ces dernières années, il s'étend sur tout l'Est de la France pour créer un maillage de son territoire d'origine. Le Groupe se consacre à son cœur de métier, la distribution de matériaux et de tous produits utilisés pour la construction, les travaux publics et privés, la rénovation et l'amélioration de l'habitat. Il s'est lancé dans une politique commerciale et managériale engagée.

En 1985, la première charte SAMSE a été élaborée envers ses clients, partenaires et fournisseurs : Sourire - Assistance - Métier - Sécurité - Equipe.

Aujourd'hui, l'indépendance ainsi que la notion de partage du savoir, du pouvoir et de l'avoir, font partie de la stratégie et des valeurs du Groupe.

L'attachement à son territoire, aux femmes et hommes avec lesquels le Groupe collabore en interne ou en externe ainsi que le maintien de ses valeurs et de ses objectifs communs, bâtissent la politique sociétale du Groupe SAMSE.

La loyauté des pratiques au sein du Groupe

Le contrôle interne effectué au sein du Groupe permet de prévenir, maîtriser les risques de fraude et contrôler les règles de bonnes pratiques qui s'appliquent dans toutes les activités exercées. Toutes les procédures négoce qui ont été élaborées œuvrent en ce sens.

Pour exemple, les encaissements en espèces, au-delà de 3 000 € sont interdits de la part des clients particuliers, artisans et professions libérales. Pour les particuliers, les acomptes de plus de 460 € sont interdits en espèces pour des achats de plus de 3 000 €. Les paiements en espèces par les commerçants ne peuvent excéder la somme de 1 100 €, les acomptes en espèces étant prohibés.

Depuis plus de 25 ans, les cadeaux donnés par les fournisseurs ou prestataires sont collectés pour être offerts lors d'une loterie annuelle à l'ensemble des collaborateurs présents sur le site. Les cadeaux de la société à ses clients, ses fournisseurs ou tous autres prestataires doivent être effectués de façon licite et transparente, pour une valeur raisonnable.

HENRY TIMBER a signé la Charte Environnementale d'achat et de vente de bois avec LCB (Le Commerce du Bois). Cette charte porte sur des engagements d'achat de bois issus de forêts gérées durablement pour la protection de la faune et la flore sauvage menacées et dont le bois ne vient pas de zones de conflit, n'ayant pas fait l'objet de vol, trafic ou résultant de travail illégal. La vente de ce bois doit se faire de manière responsable en informant clairement le client sur le nom de l'essence, le nom commercial, le pays d'origine et l'éventuelle certification, tout en le conseillant et en promouvant la filière bois.

La priorité aux fournisseurs et prestataires locaux

Les fournisseurs de l'activité négoce sont majoritairement des fournisseurs locaux ou régionaux. Ils sont minoritairement nationaux et européens et très rarement internationaux.

Pour les fournisseurs de l'activité bricolage, la répartition est inversée du fait de la plus forte délocalisation de l'industrie dans ce domaine d'activité.

Le Groupe a décidé, pour les autres fournisseurs et prestataires, de privilégier ceux qui sont implantés localement pour créer un maillage de proximité, soutenir le tissu économique local et réduire l'impact carbone.

Une sous-traitance qualifiée

Le Groupe SAMSE recourt peu à la sous-traitance mais en cas de recours, celle-ci est encadrée pour la rendre plus qualifiante. Depuis plus de 15 ans, lors de la construction ou la réhabilitation d'un site, le contrat des marchés de travaux spécifie l'interdiction de la sous-traitance sauf accord express de la maîtrise d'ouvrage. En cas d'accord, le recours à la sous-traitance est très encadré.

En effet, le sous-traitant et l'entreprise adjudicataire doivent attester sur l'honneur qu'ils existent juridiquement, possèdent les qualifications requises pour exécuter les travaux, et sont régulièrement assurés ; ils attestent être à jour de paiement des cotisations d'assurance, de toutes les déclarations et règlements auprès de l'ensemble des organismes sociaux et fiscaux et de toute

déclaration d'embauche, d'emploi et de salaire concernant le personnel affecté en exécution de la commande passée et certifient que le travail sera effectué avec des salariés employés régulièrement.

Le sous-traitant et l'entreprise adjudicataire doivent s'engager à respecter scrupuleusement les réglementations concernant l'hygiène et la sécurité sur le chantier, à mettre en œuvre et à utiliser des matériels conformes aux normes de sécurité, à assurer l'encadrement, la discipline et la sécurité de son personnel et à fournir au donneur d'ordre toutes les attestations nécessaires qui pourraient lui être demandées, sans délai. En l'absence de sincérité des déclarations, ou de non respect de ses obligations, le contrat de travaux est alors rompu immédiatement.

Le Groupe SAMSE, acteur en construction durable

Le Groupe se doit d'être à la pointe dans le domaine de la construction durable. C'est pourquoi, il tient à former ses vendeurs et a mis en place un plan de formation sur mesure à la construction durable.

Ces formations ont pour objectif de leur faire connaître les évolutions pratiques, techniques et organisationnelles des nouveaux labels et réglementations thermiques, les enjeux de la construction durable : contexte, marché, cadres réglementaires, aides financières et fiscales et maîtriser toutes les étapes de réalisation d'un chantier BBC, de la conception à la certification, pour conseiller et informer au mieux les clients et tout public sur cette thématique. Des soirées techniques sont organisées avec des partenaires industriels pour permettre les échanges, le partage d'expérience et leur apporter des réponses dans ce domaine.

Le Groupe accompagne tout porteur de projet en construction bois depuis 2006. En 2010, une offre de produits et de services en isolation thermique des bâtiments par l'extérieur a été créée pour répondre aux attentes des professionnels et particuliers. Ces solutions sont disponibles dans des agences, sur les salons choisis dans la zone géographique d'implantation du Groupe ou mises en avant lors de présentations comme la Biennale de l'Habitat Durable de Grenoble ou sur les salons 100 % professionnels institués en 2008 par la société DORAS et en 2010 par la société SAMSE sur lesquels sont également présentés le meilleur de l'innovation en construction et bâtiment durables.

Pour que le Groupe réponde au mieux en termes de formations, conseils et informations, il s'est entouré de partenaires locaux ou nationaux :

- Depuis 2009, l'enseigne L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE est associée à AMEO CONSTRUCTION, un constructeur grenoblois de maisons ossature bois bioclimatiques avec un niveau de performance BBC. Le Groupe est le premier négoce de matériaux à adhérer au Club des Partenaires de l'association professionnelle Effinergie®.
- En 2010 le Groupe a collaboré avec l'Institut National de l'Energie Solaire situé en Savoie et avec l'École d'Architecture de Grenoble pour mettre en place et soutenir le projet « Armadillo Box » au Solar Décathlon à Madrid. Cette compétition a pour but de promouvoir l'énergie solaire dans l'habitat.
- En 2011, le Groupe crée RESEAU ENERGIE HABITAT (R.E.H.) en s'associant à DENIS MATERIAUX, TANGUY MATERIAUX, REXEL et CREDIT MUTUEL ARKEA pour leurs expertise et savoir-faire, en collaboration avec le bureau d'études thermique INOVEHA. R.E.H. est le premier réseau national de professionnels conçu pour accompagner les projets globaux de rénovation énergétique. L'offre regroupe l'audit énergétique, les conseils en financement et la mise en relation avec les entreprises du bâtiment dans les domaines du bâti et du génie climatique.

Sponsoring et Mécénat : les engagements du Groupe

Le Groupe a choisi de sponsoriser des équipes sportives locales implantées sur son territoire. Plusieurs enseignes du Groupe ont fourni des matériaux à l'émission télévisuelle « Tous ensemble » dont le but est de rénover le logement de familles dans le besoin. Le Groupe est également partenaire du Palais des Sports de Grenoble et de la Maison de la Culture (MC2) de Grenoble ou de festivals. Il a été un des sponsors de la conférence Agile Grenoble 2011 dédiée à la facilitation des échanges pour parfaire les connaissances pratiques et théoriques en matière d'Agilité.

Le Groupe s'engage, au gré des demandes, sur des projets d'associations à but non lucratif.

- Depuis 2002, sur l'initiative de plusieurs collaborateurs et dans une démarche citoyenne, deux collectes de sang par an sont organisées au

siège social SAMSE - LA BOITE A OUTILS avec, en 2011, 70 prélèvements effectifs.

- En 2005, GAMAG a créé l'association sportive et culturelle GAMAG Alès (A.S.C.G.Alès) pour promouvoir la pratique du sport et la culture dans l'entreprise GAMAG et inciter les membres du personnel à participer à ces activités. Cette même année, le Groupe SAMSE au travers de NEGOBOIS a participé à l'extension du Village d'enfants SOS de Carros (06).
- En 2007, l'enseigne DORAS a fondé l'association Ambatomanga, qui initie des actions humanitaires touchant à l'éducation et à la construction dans des pays en voie de développement ou dans des zones défavorisées. Elle mobilise son énergie autour d'un projet, à Madagascar, de réhabilitation de maisons anciennes situées dans le domaine de l'école FJKM Ambatomanga, afin de proposer aux professeurs issus de la capitale des logements modernes et confortables pour leur permettre de passer la semaine sur le site de l'école.
- En 2008, le Groupe SAMSE s'est engagé auprès de la Fondation GOOD PLANET de Yann Arthus-Bertrand en soutenant son projet Good Planet Conso. Depuis, le premier bilan carbone a été réalisé avec Action Carbone. La toute première compensation carbone du Groupe est allée à cette structure.
- En 2009, des collaborateurs du Groupe ont créé l'association POUR CONSTRUIRE, dont le but est de soutenir, développer ou participer directement à des projets à caractère humanitaire. Après avoir aidé l'association ASMAE-Sœur Emmanuelle à fonder une cellule de psychomotricité au Caire en Egypte, POUR CONSTRUIRE soutiendra en 2012 le centre WEMA, qui accueille depuis 1993 les jeunes filles maltraitées à Mombasa, au Sud du Kenya. Cette association héberge et soutient des adolescentes en leur apportant éducation, formation professionnelle et soutien psychologique.
- En 2010, le Groupe est devenu partenaire de l'association Des VALLEES ET DES CŒURS en fournissant des matériaux pour édifier la 9ème Maison des Parents Ronald Mc Donald à Grenoble qui recrée l'univers familial en proposant un logement aux familles des enfants hospitalisés.
- En 2011, le Groupe a choisi de parrainer la rénovation du Refuge du Goûter, plus haut refuge de France, bâtiment à faible impact environnemental, par un soutien financier et la fourniture de matériaux en bois.

[La compensation carbone](#)

A la suite de la mesure de son impact sur l'environnement, lors de la réalisation de son deuxième bilan carbone, la société SAMSE a choisi en sus de sa réduction d'émission et de consommation de CO₂, de procéder à une compensation carbone des trajets professionnels du siège de Grenoble en train et avion soit 25 téqCO₂, sur le projet REDD Kasigau Corridor au Kenya.

Ce projet s'étend sur environ 200 000 ha dont les communautés locales sont propriétaires. Ce territoire est identifié comme haut lieu de la biodiversité où des espèces mammifères (l'éléphant africain, le guépard, le lion et le zèbre) sont en voie

de disparition menacée par l'activité humaine. La fertilisation des cultures basées sur des techniques ancestrales de brûlis et la production illégale de charbon de bois représentent une menace pour la forêt locale la dégradant et la décimant à grande échelle.

L'enjeu consiste à mettre en œuvre un plan d'action pour préserver les forêts menacées ainsi que la faune et la flore endémiques en changeant les méthodes de développement local en faveur de la durabilité, de la protection de l'environnement et en assurant la subsistance des communautés. Cette première démarche devrait être suivie d'une autre compensation carbone plus globale.

1.6 Informations sur le capital

1.6.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

1.6.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2011, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2011 est de 6 195 814.

1.6.3 Capital potentiel

- 11 850 actions au titre du plan d'actions gratuites ou de performance portant sur des actions existantes, autorisé par l'Assemblée Générale tenue le 14 décembre 2007,
 - 9 985 actions au titre du plan d'actions gratuites ou de performance portant sur des actions existantes ou à émettre, autorisé par l'Assemblée Générale tenue le 17 mai 2011 ; l'origine de ces actions (actions existantes ou actions à émettre) sera fixée ultérieurement par le Directoire
- soit un total d'actions potentielles de 21 735.

Sur la base du capital social de la société au 31 décembre 2011, la dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des actions résultant des actions gratuites ou de performance s'élève à 0,63 %.

1.6.4 Evolution du capital sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital	Capital après opération
		Emises	Total		
30.12.2008	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	15 650	3 388 346	15 650 €	3 388 346 €
31.12.2009	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	53 741	3 442 087	53 741 €	3 442 087 €
25.08.2010	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	15 997	3 458 084	15 997 €	3 458 084 €

1.6.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 011				2010		2009	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% droits de vote	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
Nominatifs :								
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 742 829	50,40	3 484 338	56,24	50,36	57,28	50,59	58,99
- CRH EUROPE BV	-	-	-	-	15,93	18,15	16,01	18,75
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,58	5,20	5,92	5,22	3,06
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	320 725	5,18	5,29	4,85	4,01	4,25
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	99 292	2,87	198 584	3,21	2,87	3,26	2,88	3,38
- DIVERS	135 164	3,91	258 246	4,17	5,74	3,38	5,41	3,37
Sous-total	2 890 650	83,59	5 723 173	92,38	85,39	92,84	84,12	91,80
Porteurs :								
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,38	4,28	2,44	4,32	2,53
- FCP STOCK PICKING FRANCE	61 500	1,78	61 500	0,99	1,81	1,01	1,75	1,03
- CM-CIC INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	0,79	0,46
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	5 500	0,16	5 500	0,09	0,16	0,10	0,16	0,09
- AUTO-DETENTION	94 793	2,74	-	-	2,03	-	1,88	-
- DIVERS	257 641	7,45	257 641	4,16	6,33	3,61	6,98	4,09
Sous-total	567 434	16,41	472 641	7,62	14,61	7,16	15,88	8,20
Total	3 458 084	100,00	6 195 814	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

1.6.6 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2011

	2 011			
	Actions Détenues	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Nominatifs :				
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 742 829	50,40	3 484 338	56,24
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,58
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	320 725	5,18
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	99 292	2,87	198 584	3,21
- DIVERS	135 164	3,91	258 246	4,17
Sous-total	2 890 650	83,59	5 723 173	92,38
Porteurs :				
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,38
- FCP STOCK PICKING FRANCE	61 500	1,78	61 500	0,99
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	5 500	0,16	5 500	0,09
- AUTO-DETENTION	94 793	2,74	-	-
- DIVERS	257 641	7,45	257 641	4,16
Sous-total	567 434	16,41	472 641	7,62
Total	3 458 084	100,00	6 195 814	100,00

La société, peut dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2011 a permis de recenser 846 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 195 814.

La société SAMSE est contrôlée par la société DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Les principaux actionnaires de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

☐ Salariés + FCP	868 233 actions soit 51,43 %	☐ Famille Doras	100 057 actions soit 5,93 %
☐ Famille Joppé	368 923 actions soit 21,85 %	☐ Sté Redwood Développement	97 094 actions soit 5,75 %
☐ Famille Bériot	104 439 actions soit 6,19 %	☐ Ets René de Veyle	87 194 actions soit 5,16 %
		☐ Divers	62 349 actions soit 3,69 %

Déclarations de franchissement de seuil

Le 7 avril 2011, BNP PARIBAS a déclaré, conformément à l'article L 233-7 III du Code de commerce, pour l'ensemble des actions détenues par les portefeuilles qu'elle gère, un franchissement à la hausse du seuil de 1 % du capital social de SAMSE.

Le 2 mai 2011, CRH FRANCE DISTRIBUTION a déclaré avoir franchi à la hausse, le seuil de 5 % des droits de vote de SAMSE, par suite d'une attribution de droits de vote double et les seuils de 20 % du capital et ceux de 10 % et 15 % des droits de vote, à la suite de l'acquisition, à CRH EUROPE, de titres SAMSE.

Le 19 mai 2011, CM-CIC INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi à la hausse, le seuil de 5 % des droits de vote de SAMSE, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de SAMSE.

Le 23 novembre 2011, BNP PARIBAS a déclaré, conformément à l'article L 233-7 III du Code de commerce, pour l'ensemble des actions détenues

Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes de Direction, d'administration et des comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts. En effet :

- le comité d'audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une personne non actionnaire majoritaire,
- la règle au sein de la société est de nommer un membre indépendant au Conseil de Surveillance et au sein des comités spécialisés,
- les fonctions de direction et d'administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

par les portefeuilles qu'elle gère, un franchissement à la baisse du seuil de 1 % du capital de SAMSE.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 1987, 30 145 actions SAMSE représentant 0,87 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2011 (les salariés sont principalement actionnaires de la société Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

Le Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE) créé dans le cadre de la participation attribuée au titre de l'exercice 2000 (participation exceptionnellement versée en actions SAMSE) détient 5 175 actions SAMSE, représentant 0,15 % du capital.

1.6.7 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
14/12/2007	1ère	Attribution d'actions gratuites	38 mois 14 février 2011	0,90 % du capital
17/05/2011	5ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 16 novembre 2012	10 % du capital
17/05/2011	6ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 16 novembre 2012	10 % du capital
17/05/2011	7ème	Attribution d'actions gratuites	38 mois 17 juillet 2014	0,29 % du capital

Deux autorisations ont été utilisées par le Directoire au cours de l'exercice. Il s'agit de l'autorisation consentie à la société, d'acheter ses propres actions et celle d'attribuer des actions gratuites.

1.6.8 Titres existants donnant accès au capital

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 14 décembre 2007, par le vote de sa 1^{ère} résolution, a délégué au Directoire, pour une période de 38 mois, dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 0,90 % du capital social.

Après ajustement et prorogation du plan d'attribution gratuite d'actions en cours, le Directoire, en date du 25 août 2010 a décidé de fixer, pour l'exercice 2011, pour les 11 850 actions pouvant être attribuées (certains bénéficiaires ayant quitté la

société), l'objectif de performance à atteindre à 4,20 % basé sur le taux de marge opérationnelle courante.

Par ailleurs, le 17 mai 2011, l'Assemblée Générale des actionnaires, par le vote de sa 7^{ème} résolution, a autorisé l'attribution d'actions gratuites au personnel de la société (mandataires exclus) et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 du Code de commerce, le nombre d'actions pouvant être attribuées étant limité à 0,29 % du capital social.

Dans le cadre de ce plan, l'acquisition définitive des actions est soumise à un critère de performance à atteindre au 31 décembre 2012 que le Directoire, dans sa séance du 12 mars 2012, a fixé à 4,30 %, basé sur le taux de marge opérationnelle courante.

1.6.9 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 17 mai 2011 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

Sur l'exercice 2011, la société a acquis 30 119 actions au cours moyen de 56,04 € via son programme de rachat d'actions et 25 996 titres au cours moyen de 68,55 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 24 526 titres au cours moyen de 66,71 €.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, elle a cédé 7 047 actions au cours de 73,95 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres est ainsi constitué de 94 793 actions propres, dont 5 310 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et représentant 2,74 % du capital social. La valeur comptable de ce portefeuille s'établit à 5 126 763,12 €, sa valeur marché à 5 129 526,97 €. Le montant des frais de négociation pour les achats effectués sur l'année 2011 s'élève à 5 063,58 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce par le biais de la 12^{ème} résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-dessous.

. Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2011, le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 94 793 actions propres, soit 2,74 % du capital.

. Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- L'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.
- La cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés.
- La remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société.
- La conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers.

- L'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

. Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, soit 251 015 actions sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2011 (3 458 084), en prenant en compte les 94 793 actions propres détenues par la société.

. Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 120 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2011, le rachat ne pourrait porter que sur 251 015 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 30 121 800 €.

. Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

. Durée du programme

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce et aux dispositions de la résolution qui sera soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires, le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012, soit jusqu'au 10 novembre 2013.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2011

Situation au 31 décembre 2011

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	2,74
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombre de titres détenus en portefeuille	94 793
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2011 (en €)	5 126 763,12
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2011 (en €)	5 129 526,97

1.6.10 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti. SAMSE n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales.

1.6.11 Titres non représentatifs de

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

1.6.12 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte entre actionnaires, aucune convention entre actionnaires.

1.7 Perspectives 2012

Le Groupe aborde l'année 2012 de manière sereine.

Malgré une faible visibilité pour le deuxième semestre, il reste, grâce à son organisation, très réactif et prêt à s'adapter aux évolutions de marché.

1.8 Frais de recherche et de développement

Le Groupe SAMSE dispose d'un bureau d'études regroupant plusieurs ingénieurs et techniciens. Les besoins de recherche et de développement s'orientent non seulement vers la résolution de contraintes fortes quant à l'atteinte de performances techniques à infrastructure équivalente, mais aussi vers l'amélioration constante de son système d'information, notamment en raison d'une politique commerciale automatisée.

Le but des projets est multiple. Il s'agit notamment de définir et développer des algorithmes qui permettent la gestion de la massification des flux d'informations du Groupe, de la modélisation et de l'expérimentation de nouveaux procédés en vue de mieux centraliser ces flux et ainsi permettre la prise de décisions plus rapide et plus cohérente.

1.9 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 49 585 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 16 528 €.

1.10 Prime de partage des profits

En 2011, les salariés du Groupe ont perçu en moyenne une prime de 246 € au titre de la prime de partage des profits.

3 707 salariés ont bénéficié de ladite prime.

1.11 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L 2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.

